

PROCES -VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 6 Octobre 2023

Présents : I. VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, B.BERGERON, A. LEROY-ARNAUD, A.FERRET, M-T. MARTIN, D. BEAUMESNIL, S.SAGUETON,

Absents Excusés : M.COURTUAT a donné pouvoir à N.PEYRELON, D.GRANDMONTAGNE a donné pouvoir à I.VERDUN, R.FORESTIER a donné pouvoir à F.MASSARD et H.BONCOMPAIN.

1 - Secrétaire de séance : Madame le Maire prend la parole en demandant s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance, Mr Robert SOUVIGNET se porte volontaire, il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

2 - Adoption du procès-verbal de séance du 6 Octobre 2023 : Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 6 Octobre 2023 : pas de remarque, le procès-verbal est adopté par 13 voix pour.

3 - Travaux d'éclairage publique et d'électricité sur poste de Saint Hostien : Extension de l'éclairage publique, enfouissement de la ligne existante et extension de la ligne électrique pour augmenter la puissance (notamment chez le boulanger), sur le poste de St Hostien Bourg. Nous en profitons pour enfouir les lignes Télécom. Financement à hauteur de 55% par le syndicat d'énergie pour l'électricité soit 5 697,79 € ; participation de 2 961,72 € pour les enfouissements du réseau de communications électroniques. Les travaux seront exécutés par l'entreprise Fraisse.

Après explications par Mr Noël Peyrelon des travaux et du lieu où se dérouleront les travaux (devant l'école).

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

4 - Terrain communal de la Pénide Section D n°1727 : Mme F. Massard présente le dossier en expliquant qu'elle a contacté le Cabinet Massardier (géomètre) pour le bornage, la topographie des lieux et les appels d'offres, permis d'aménager . Mr Massardier se chargera des missions ci-dessus et de la maîtrise d'œuvre. Le coût du devis est de 7 200,00 € HT.

Mr N.PEYRELON explique que le chemin de desserte doit être en haut des terrains, pour desservir d'autres parcelles.

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

5 - Vente de terrains constructibles communal D 1365 Le Bourg – Bornage et Prix de vente : Madame le Maire explique que pour financer l'achat d'un terrain face à la Mairie , pour payer les frais de la Pénide, il est proposé de vendre une partie des esplanades en terrain à construire (les terrains de boules seraient déplacés ultérieurement dans le terrain que nous projetons d'acheter.)

Mr D.BEAUMESNIL demande d'en parler au Président de l'Association de la Pétanque, Mme le Maire explique qu'avant d'en parler , elle avait besoin de l'autorisation et de l'avis du Conseil Municipal.

Le prix de vente sera fixé à 55,00 € le m².

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

6 - Achat Terrain Rogues au Bourg – Autorisation de Négociation et de bornage : Il est envisagé d'acheter le terrain de M. Joseph ROGUES (section C N° 1555) situé face à la Mairie et à l'école pour pouvoir dans les années futures y implanter divers projets (dont les jeux de boules), il est à noter qu'une partie de ce terrain est inexploitable en construction. Le conseil municipal donne l'autorisation à Mme le maire de négocier l'achat de cette parcelle.

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

7 - Vente de bois par l'ONF 2023 sur la F.S. La Génébrade, Giband , La Pénide, Le Triadour, Vallogères et F.S. Le Bouchas, L'Hermet, Rabeyrines : Mme F. Massard explique que le mode de vente du bois a changé, que les ventes se font sur des bois « façonnés » et non sur pieds (il faut donc déduire les frais de gestion, d'abattage et de débardage).

Il s'agit d'une vente publique de gré à gré, sauf pour des lots de faibles valeurs qui peuvent être vendus hors ventes publiques.

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

8 - Vente de bois en forêt sectionnale la Génébrade, Giband , la Pénide, Le Triadour, Vallogères : Une vente de gré à gré, d'un lot de bois de 615m3 est inscrit dans l'assiette des coupes, il sera intégré à une vente groupée de lots, sous l'encadrement de l'ONF.

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

9 - Transfert à l'ONF de la gestion de parcelles communales boisées : Les parcelles Section B N° 304, 305, 306 « La Vezolle » et section B N° 780 « Les Bois des Granges » peuvent donner lieu à des coupes, la Commune ne pouvant effectuer ces travaux, il est décidé de confier la gestion des coupes à l'ONF.

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

10 - Approbation de l'assiette des coupes pour 2024 pour la F.S. Les Pradeaux et F.S. La Pénide, Vallogères, la Veyseyre : Il est proposé pour 2024, de procéder, sous l'autorité de l'ONF, à ces ventes de gré à gré, en acceptant l'assiette des coupes et leurs destinations.

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

11 - Devis PAGES Charpente – Travaux Ecole Publique : L'appel d'offre pour la charpente et la couverture de la future chaufferie de l'école, dans le cadre de la rénovation thermique, n'a abouti qu'à une proposition des Ets PAGES, pour un montant de 17 102,50€HT.

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

12 - Demande de subvention de l'ADEME - Rénovation énergétique Pôle Enfance et Extension de la Cantine : Cette subvention est susceptible d'être attribuée si la consommation ne dépasse pas 105MWh/an, pour cela des capteurs seront posés, la subvention serait versée à 80 % immédiatement et à 20% au bout d'un an , ce qui représenterait 34 403,00 € sur un montant de travaux estimé à 163 823,00 €.

Montant estimé des travaux : 163 823,00 € H.T.

Subvention DETR 2022	19 658,00 €
Subvention AURA 2023	55 699,00 €
Subvention Fond vert	21 297,00 €
Subvention Agglo(ADEME)	34 403,00 €
Fonds propres	32 766,00 €

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

13 - Emprunt - Travaux Ecole Publique/Cantine Scolaire :

Mme le Maire explique que les travaux de l'école commençant sous peu, il est opportun de contracter un emprunt de 300 000,00 € dès le début des travaux.

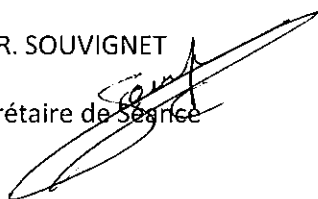
Après étude de 4 propositions, un avis favorable est proposé pour négocier cet emprunt auprès du Crédit mutuel sur 20 ans au taux constant de 4,3 %.

VOTE : 13 voix POUR : 13 voix

Le Conseil est clos à 22 H 35.

Mr R. SOUVIGNET

Secrétaire de séance



Mme I.VERDUN

Maire de St Hostien

